

Construisez votre **avenir** : Mode d'emploi

Personnalité, expériences, aspirations,
à vous de réfléchir à ce que vous
souhaitez devenir professionnellement.

Construire votre projet professionnel
est avant tout une **démarche personnelle**
dans laquelle vous identifiez
vos compétences et acquérez
de nouvelles qualifications.

Elle vous permet aussi de mettre
en adéquation votre profil professionnel,
vos aspirations, vos ambitions.

Avoir un projet professionnel, c'est
se **fixer des objectifs** mais surtout
se **donner les moyens pour y parvenir.**



Consulter les métiers
et les titres à finalité professionnelle
des commerces de gros sur :
www.observatoire-oci.org

CPNEFP des commerces de gros
des partenaires au service de la formation

Contact :
Secrétariat de la CPNEFP
cgi@cgi-cf.com
Tél. : 01.44.55.35.00

La Commission Paritaire Nationale de la CCN des Commerces
de Gros est composée d'un collège employeurs et d'un collège salariés.
Ils représentent, au service de la formation :

Les organisations patronales

CGI www.cgi-cf.com - FEDA www.feda.fr - FENETEC www.fenetec.fr
FENSCOPA www.fenscopa.com - FGME secretariat@fgmee.com - FNAS www.fnas.fr
FNCPLA www.fncpla.org - FND fn.d@wanadoo.fr - FNGFP fgfpfrance@aol.com
NAVSA www.navsa.fr - PRS ufipa@wanadoo.fr - SNDPC www.cgi-cf.com SNGFGBT
www.cgi-cf.com - SYNDIGEL www.syndigel.org
UCAPLAST www.ucaplast.fr - UNCGFL www.uncgfl.fr
UPCP upcp@wanadoo.fr - VCI www.cgi-cf.com

Les organisations syndicales

CFDT www.cfdt-services.fr - CGT www.cgt.fr - CSFV CFTC www.csfv.fr
FEC CGT FO www.fecfo.fr - FGTA FO www.fgtafo.fr
FNAA CFE CGC www.cfecgagro.com
FNECS CFE CGC www.fnecs-cfecgc.org



**Observatoire Prospectif
des Métiers du Commerce
Interentreprises**

12, avenue Ampère
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01.60.95.44.73



Devenez acteur de votre carrière

www.observatoire-oci.org



Les commerces de gros, des métiers d'avenir.



www.intergros.com
www.lesmetiersdunegoce.com
www.orientation-formation.fr
www.vae.gouv.fr

Construire votre projet professionnel pour mieux agir

Construire votre projet professionnel est une démarche qui vous permettra d'identifier quelles sont vos compétences et celles que vous projetez d'acquérir afin d'être plus performant. Avoir un projet professionnel, c'est se fixer des objectifs et se donner les moyens pour y parvenir.



Dialogue et Diagnostic pour mieux vous orienter

Entretien professionnel avec votre employeur

Organisé au minimum tous les deux ans, cet entretien consiste à échanger avec votre employeur sur votre situation professionnelle, vos souhaits d'évolution, vos besoins de formation, vos projets d'avenir. Il est l'occasion pour vous d'envisager les moyens de les mettre en oeuvre en tenant compte des impératifs de l'entreprise.

Bilan de compétences

Le bilan de compétences vous permet d'identifier vos aptitudes, vos connaissances et vos motivations avec l'aide d'un prestataire agréé. Les résultats de ce bilan ne peuvent être communiqués à votre employeur, sauf si vous donnez votre accord.

Des diplômes pour mieux progresser

Les titres à finalité professionnelle

Détenir un titre à finalité professionnelle, cela permet de sécuriser son parcours professionnel. C'est prouver que l'on a le niveau de compétences requis permettant l'exercice du métier visé par le titre.

La VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience pourrait vous permettre d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle en justifiant de votre expérience professionnelle et extraprofessionnelle en lien avec la certification visée.

Un candidat doit faire la preuve que les activités qu'il a exercées relèvent du référentiel. Selon la certification visée, il s'agira de les définir par écrit ou de les démontrer dans une situation de travail reconstituée.



Mieux vous former pour mieux avancer

La mise en oeuvre de la formation est multiple, elle peut se réaliser pendant le temps de travail et hors temps de travail tout au long de la vie.

Le plan de formation

Il est défini par l'employeur en fonction des besoins de l'entreprise et de la situation de chacun des salariés, quels que soient leur ancienneté et leur contrat de travail.

La période de professionnalisation

Il s'agit d'un dispositif de formation en alternance professionnalisante pour favoriser le maintien dans l'emploi grâce à l'acquisition de nouvelles qualifications.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Vous bénéficiez d'un crédit d'heures de formation de 21h par an, cumulable sur 6 ans et qui vous permet de demander à bénéficier d'une action de formation avec l'accord de votre employeur.

Le Congé individuel de formation

Le congé individuel de formation est un congé qui vous permet sous certaines conditions, de suivre à votre initiative et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de la participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise. Le Fongecif de votre région vous accompagne dans cette démarche.

Le congé bilan de compétences

Vous pouvez demander sous certaines conditions un congé bilan de compétences (CBC) et le faire prendre en charge par le Fongecif de votre région. Pour bénéficier de ce congé, vous devez justifier de 5 années d'activité salariée dans une entreprise du secteur privé dont 1 année dans l'entreprise qui vous emploie actuellement en contrat à durée indéterminée.

Le congé Validation des Acquis de l'Expérience

Si vous souhaitez obtenir une certification professionnelle en valorisant votre expérience, vous pouvez demander au Fongecif de votre région un congé validation des acquis de l'expérience afin de participer aux épreuves de sélection et éventuellement de bénéficier d'un accompagnement pour la préparation de cette validation, sous certaines conditions.

